



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Carte du combattant

Question écrite n° 38650

### Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que les anciens combattants d'Afrique du Nord s'étonnent des conditions restrictives d'attribution de la carte du combattant et de la non-application de l'égalité des droits. Il est aujourd'hui admis par tous que la guerre d'Algérie et les conflits localisés en Tunisie et au Maroc ont été, dans certains cas, très éprouvants pour les unités engagées. L'équité la plus élémentaire exige la mise en œuvre des mesures adéquates. Il souhaiterait donc connaître les suites qu'il entend donner en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38650

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 1988, page 1329